



RÉSOLUTION ACTION SOCIALE

Le Congrès de la Fédération des Finances FO réuni les 11, 12 et 13 octobre 2016 à Longeville sur Mer dénonce la politique de réduction drastique des moyens budgétaires poursuivie par le gouvernement .

Dans une période de crise économique, marquée par une baisse du pouvoir d'achat, une détérioration des conditions de travail et son lot de suppressions d'emplois depuis plusieurs années, le Congrès dénonce la réduction de crédits alloués à la politique d'action sociale dans notre Ministère.

Il exige que celle-ci demeure une priorité ministérielle.

Le Congrès exige des garanties afin que le Ministre maintienne une politique d'Action Sociale ministérielle, ambitieuse et de qualité. Le Congrès exige que l'ensemble des fonctionnaires de l'Etat continue à bénéficier de l'action sociale ministérielle à son plus haut niveau et de l'action sociale interministérielle avec un financement à hauteur des besoins.

Le Congrès exige le maintien d'une action sociale départementale avec les effectifs et moyens en nombre suffisant à son animation.

Le Congrès revendique une égalité de traitement et d'accès aux prestations pour les agents, actifs et retraités, issus des ministères de Bercy, quelle que soit leur implantation fonctionnelle et géographique, y compris hors métropole. Il dénonce à ce titre les refus de prestations opposés aux agents de Bercy en poste au ministère en charge de l'environnement, notamment dans les DREAL.

ACTION SOCIALE INTERMINISTERIELLE

Le Congrès réaffirme son attachement à l'action sociale interministérielle, définie dans la loi 83-634 du 13 juillet 1983, qui permet de garantir à tous les agents l'accès à un socle commun de prestations.

Le Congrès s'oppose à toute création d'un établissement public qui viserait à transformer l'action sociale statutaire en œuvre sociale comparable au comité d'entreprise.

Le Congrès exige que l'ensemble des fonctionnaires d'Etat bénéficie de l'action sociale ministérielle et de l'action sociale interministérielle quelle que soit leur affectation.

Le Congrès dénonce la politique budgétaire du gouvernement qui a pour effet de réduire de façon drastique le budget d'action sociale interministérielle.

Le Congrès exige que les prestations interministérielles à réglementation commune soient budgétisées à hauteur des besoins des agents bénéficiaires.

Le Congrès dénonce la privatisation de la gestion des prestations comme les chèques vacances et le Chèque Emploi Service Universel (CESU).

Enfin, le Congrès dénonce et déplore le passage en force de l'application sans discernement de la réforme territoriale sur les SRIAS, au détriment évident des agents de la Fonction Publique et au mépris du respect des camarades impliqués dans ces instances.

Le Congrès revendique :

- Une véritable politique familiale à la hauteur des besoins qui passe par la réservation de places en crèche afin de maintenir un équilibre entre la vie privée et la vie professionnelle et de favoriser l'égalité femmes-hommes,
- Pour les agents de l'Etat, et notamment les primo arrivants rencontrant de plus en plus de difficultés pour se loger, en raison du prix élevé des loyers, et aussi du manque de logements, la mise en place d'un programme immobilier ambitieux et accessible au plus grand nombre,
- L'attribution de chèques vacances pour l'ensemble des agents actifs et retraités, avec une bonification pour tous allant au-delà des 30%,
- Pour les agents des DOM/COM, le bénéfice du chèque vacances, sans prise en compte dans leurs revenus de l'indemnité de vie chère,
- L'information annuelle de chaque retraité de ses droits en matière d'action sociale,
- L'aide au maintien à domicile pour tous les retraités, quel que soit leur revenu,
- Une hausse significative du budget dédié à l'aide au maintien à domicile qui tienne compte de l'allongement de durée vie dans notre pays,
- La mise en place d'une prestation « étudiants » interministérielle, quel que soit le cursus de l'étudiant, qui permette aux agents d'accompagner leurs enfants dans leurs études, en particulier lorsqu'ils doivent quitter le domicile familial,
- La garantie pour chaque agent d'un repas quotidien de qualité à un tarif accessible. En effet, le Congrès considère que la restauration collective contribue pleinement à l'amélioration des conditions de travail des agents, à leur équilibre physique et à leur santé,
- La baisse du taux de TVA à 5,5% pour la restauration collective des agents de l'Etat, en raison de son caractère social,
- Un véritable plan d'investissement et de développement des restaurants inter-administratifs (RIA), y compris dans les DOM et les COM, ainsi que la revalorisation et l'extension de la subvention de repas à tous les agents actifs et retraités.

Le Congrès exige :

- L'application totale du 5% logement et son affectation à la Fonction publique de l'Etat en tenant compte des spécificités professionnelles et de la localisation des agents dans les services.

- Qu'un bilan national des logements réservés (parc et occupation), par section régionale interministérielle d'action sociale (SRIAS) soit dressé.

Le Congrès exige la création d'une politique d'action sociale pour tous les agents de la Nouvelle Calédonie, la Polynésie Française, Wallis et Futuna et Saint Pierre et Miquelon. Ces agents fonctionnaires d'Etat et agents publics qui exercent, sur un territoire de la République Française, doivent bénéficier des mêmes droits que leurs collègues métropolitains ou domiens.

ACTION SOCIALE MINISTERIELLE

► REPRÉSENTATIVITÉ

Le Congrès rappelle que FO n'a pas signé les accords de Bercy, ni approuvé la loi de rénovation du dialogue social du 5 juillet 2010. Il dénonce la fin du paritarisme au sein des instances "action sociale" qui a profondément modifié leur activité.

La mise en place de l'autonomie des associations gestionnaires des prestations d'action sociale ministérielle : Association pour le Logement des Personnels des Administrations Financières (ALPAF), Association de Gestion des Restaurants Administratifs Financiers (AGRAF), et Éducation Plein Air Finance (EPAF) a transféré une partie des prérogatives du CNAS vers le conseil de surveillance et l'assemblée générale de chacune des associations. Malgré les promesses de l'Etat de maintenir le niveau et la périodicité de versement des subventions annuelles, celles-ci ont diminué chaque année, et se révèlent désormais insuffisantes pour permettre de maintenir une action sociale de qualité correspondant aux besoins de plus en plus importants des agents du Ministère de l'Économie et des Finances.

Le Congrès exige l'inscription du montant des subventions dans les conventions triennales et le respect du calendrier des versements.

► ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

Le Congrès rappelle que les groupes de travail ne se substituent ni au CNAS (Conseil National d'Action Sociale) ni aux CDAS (Conseil Départemental d'Action Sociale). Il réclame des formations spécifiques et effectives pour tous les membres des CDAS.

Le Congrès revendique la création pour les Collectivités d'Outre Mer d'une structure équivalente au CDAS, tant en moyens humains que financiers. Dans l'attente, il exige les mêmes prestations d'action sociale que pour tous les autres agents affectés dans le Ministère.

Le Congrès s'oppose au nouveau calcul de répartition des crédits d'action locale (CAL) qui accentue toujours la disparité entre actifs et retraités des départements.

Le Congrès exige l'augmentation des crédits CAL et revendique l'attribution de crédits spécifiques, hors quota CAL pour le financement des coins repas.

Le Congrès dénonce les restrictions ou suppressions des autorisations d'absence accordées aux

agents pour participer aux actions de prévention et initiatives mises en œuvre par les CDAS (Comité Départemental d'Action Sociale).

► MOYENS DES DÉLÉGATIONS

Le Congrès revendique le maintien du principe de l'élection du délégué et demande une plus grande transparence de la procédure.

Le Congrès exige pour les agents, quelle que soit leur catégorie, la possibilité d'accéder à la fonction de délégué.

Le Congrès exige la création de postes d'assistant(e)s particulièrement dans les délégations qui en sont dépourvues et plus généralement le renforcement sur l'ensemble du réseau.

Le Congrès rappelle son opposition à toute idée d'instrumentalisation de la politique d'action sociale au profit d'une politique de gestion par les services des ressources humaines.

Le Congrès exige l'application de la doctrine d'emploi des correspondants sociaux et notamment l'octroi par les directions des décharges d'activité indispensables à l'exercice de leurs missions.

Le Congrès réclame la garantie pour les délégués et assistants de délégation, de conditions de déroulement de carrière identiques à celles des autres agents de leur direction.

Le Congrès revendique :

- La poursuite et l'achèvement des opérations de relogement et de rénovation des délégations en concertation avec les équipes et les instances locales, CDAS et CHS locaux, et la saisine préalable du CHSCT de l'administration Centrale dès lors que la modification des implantations impacte les conditions de travail et d'accueil,
- La mise à disposition de locaux accessibles, équipés et adaptés au strict respect de la confidentialité,
- L'attribution des dotations nécessaires en matériel informatique, bureautique et en moyens de transport.

► RESTAURATION

Le Congrès réaffirme son attachement à la restauration collective de proximité et de qualité qui constitue une obligation pour l'employeur y compris pour les structures à faibles effectifs. Dans le cadre de regroupement de postes, l'administration occulte souvent les besoins des agents en matière de restauration. Le Congrès exige qu'avant chaque restructuration de services, l'administration planifie en concertation avec les organisations syndicales, des solutions de restauration adaptées.

Lors de toute implantation administrative nouvelle, le congrès exige la création d'un restaurant administratif sur place.

Il exige l'application de la mise aux normes d'hygiène et de sécurité dans les restaurants administratifs.

Il exige le respect du calendrier de versement de subventions pour permettre le bon fonctionnement des associations de gestion de restaurants.

Le Congrès s'oppose à une augmentation systématique des plafonds d'harmonisation visant à faire supporter aux seuls agents l'augmentation du prix du repas. Il maintient sa revendication permanente de réévaluation de la subvention repas et de l'indice plafond au niveau de l'indice terminal de la catégorie "B" et d'autant plus, depuis la mise en place du Parcours Professionnel Carrière et rémunérations imposé par le ministre.

Le Congrès exige de la part de l'administration, l'octroi à l'ensemble des membres du bureau des associations gérant les restaurants administratifs, des crédits d'heures nécessaires et les décharges d'activité de service correspondants pour exercer pleinement leur mission.

Le Congrès dénonce la recherche de conventionnements à "tout prix", y compris avec des structures à caractère commercial, dans le but de supprimer l'attribution du titre restaurant ou de fermer des restaurants administratifs.

Le Congrès exige :

- Une revalorisation conséquente de la valeur faciale du titre ainsi qu'une augmentation de la participation de l'administration,
- L'attribution des titres restaurants à tous les agents qui ne peuvent accéder à une restauration collective en raison des spécificités liées à leurs missions et/ou à leur régime de travail et qui ne bénéficient d'aucune compensation.

Pour les COM du Pacifique, en l'absence de possibilité de restauration collective et des titres restaurant, le Congrès revendique une compensation financière permettant aux agents de bénéficier d'une participation équivalente à celle allouée à l'ensemble des autres agents du ministère.

Le Congrès revendique l'implantation d'un restaurant administratif à MAYOTTE.

► LOGEMENT

L'attribution d'un logement social reste plus que jamais une des préoccupations majeures des agents, dans un contexte immobilier caractérisé par une forte hausse des prix et des loyers, et par une stagnation du volume de logements sociaux. Cette situation, conjuguée à la perte de pouvoir d'achat des agents, pèse de plus en plus lourdement sur les revenus des ménages (rapport loyer/revenus).

De plus, ALPAF s'est vu supprimer la subvention pour 2016 au motif d'une trésorerie équilibrée. Cette décision a un impact direct sur les futures réservations de logements.

Le Congrès exige un nouveau plan ministériel de créations et de réservations de logements sur l'ensemble du territoire y compris les DOM/COM.

Le Congrès exige que l'ALPAF rappelle aux bailleurs leurs obligations de rénovation du parc existant.

Il réclame l'adaptation des réservations de logements en termes d'implantation géographique et de structures (nombre de pièces et typologie), l'élargissement des règles d'attribution. Le Congrès revendique l'assouplissement du critère « une pièce/une personne » notamment pour les familles monoparentales.

Compte tenu d'un contexte particulier d'arrivée d'agents des directions dans la période de juin à septembre, les agents quelle que soit la catégorie, doivent pouvoir disposer d'une offre de logements. Le Congrès exige que des moyens supplémentaires soient alloués à l'ALPAF pour répondre à l'afflux de demandes des agents.

Le Congrès exige la poursuite du programme d'adaptation des logements aux personnes en situation de handicap dans le cadre de la législation en vigueur.

Il revendique la mise en place d'un système de garantie des loyers et de caution par l'Etat employeur.

Le Congrès met en garde l'administration contre les tentatives préfectorales de récupérer la gestion des crédits spécifiques "logement" du ministère et s'opposera à toute mise sous tutelle préfectorale des opérations de réservation de logement social.

► AIDES ET PRÊTS

Le Congrès conscient des efforts fournis par l'ALPAF en matière d'aides et prêts, demande la poursuite de l'amélioration des critères d'accès aux aides et prêts au logement et l'abondement de ces crédits. Pour les agents des DOM/COM, l'indemnité de vie chère ne doit pas être prise en compte pour le calcul des aides et prêts.

Le Congrès revendique :

- de nouvelles prestations destinées à répondre aux attentes des agents, comme un prêt sans intérêt pour l'acquisition de véhicule adapté au handicap,
- l'assouplissement, au cas par cas, de l'obligation faite aux agents de solder un premier prêt avant d'en obtenir un deuxième,
- l'augmentation de la durée de remboursement des prêts,
- la suppression des frais de dossier pour l'ensemble des prêts.

► VACANCES LOISIRS

Le Congrès condamne les mesures appliquées au secteur vacances-enfants notamment :

- Les augmentations systématiques de la participation des familles,
- Le transfert des frais de pré-acheminement sur les familles.

Le Congrès exige la prise en charge de la totalité des frais d'acheminement, des enfants, à partir du domicile jusqu'au centre de regroupement ou jusqu'au centre de vacances pour les séjours courts.

Le Congrès exige le maintien de prestations de qualité. Le Congrès dénonce une pratique tendant à facturer hors forfait un certain nombre de prestations et revendique une formule "tout compris" dans l'offre tarifaire.

Le Congrès reste attaché à la poursuite du programme de rénovation des centres de vacances.

Le Congrès restera particulièrement vigilant face à la politique d'extension des prestations vacances

familles aux agents des autres ministères par le recours à des conventions.

Le Congrès prend acte du maintien des actions en faveur de l'accueil en centres de vacances des enfants porteurs de handicaps et réaffirme la nécessité de poursuivre cette démarche.

Le Congrès demande la remise en place des séjours linguistiques.

► **PETITE ENFANCE**

Dans le cadre d'une véritable politique d'aide à la famille, le Congrès revendique une amélioration des prestations liées à l'accueil des enfants en bas âge, y compris par la création de nouveaux dispositifs et aides.

Le Congrès regrette que le projet d'accord sur le plan d'égalité professionnelle qui prévoyait 30 berceaux supplémentaires sur 3 ans n'ait pas été validé faute d'accord majoritaire.

Il exige donc la réservation de berceaux supplémentaires pour répondre à la demande.

► **RETRAITÉS**

Le Congrès exige le maintien des agents retraités dans le champ des bénéficiaires de l'action sociale notamment en matière de restauration.

Le Congrès revendique pour tous les retraités du ministère un tarif de restauration adapté ne pouvant être supérieur au tarif correspondant à leur indice de fin de carrière.

Il considère que les retraités doivent être reconnus comme bénéficiaires de l'action sociale au même titre que les actifs et qu'il appartient à l'État employeur de couvrir leurs besoins par des prestations adaptées. Pour ce faire, le Congrès demande le développement d'une politique active de communication à destination des agents retraités.

Il exige la mise en place d'une réelle politique tenant compte des difficultés liées à la dépendance et le renforcement de tout dispositif permettant de faciliter le maintien à leur domicile.

Il maintient sa revendication de réservations de places en maisons de retraite.



Face aux difficultés croissantes rencontrées par les agents, le Congrès revendique une réelle politique d'action sociale qui permette d'améliorer les conditions de vie de tous les agents, actifs et retraités.

A ce titre, il combatta toute tentative d'individualisation des prestations et d'instrumentalisation de l'action sociale au profit d'une politique de gestion par les services des ressources humaines.

Le Congrès mandate la Fédération des Finances FO, à tous les niveaux, pour faire aboutir ces légitimes revendications.

Adoptée avec 94,24% des voix des délégués